

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX LE VINGT CINQ MARS (25/03/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 Mars 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire, Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Adjoints,
Mme Marie DOURLENT M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES :

M. Richard BAPTISTE, (représenté par M. REDON), Mme ~~Carine NICODEME~~ REQUALA (représentée par Mme GALHO), Conseillers Municipaux

Etait Absent Excusé : M. Patrice CHARLES, Conseiller Municipal

M. SELAM est nommé secrétaire de séance.

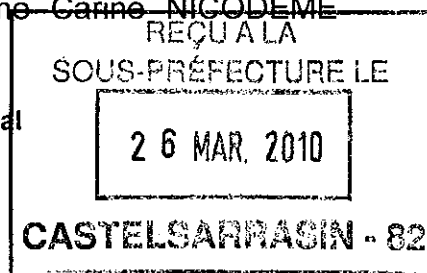
08- 25 mars 2010

BUDGET ZONE DU LUC : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2009.

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales introduisant le principe de la reprise anticipée des résultats,

Considérant que le vote du Budget Primitif intervient entre le 31 janvier et le 31 mars 2010,

Vu les états II-1 et II-2 joints au compte de gestion établi par le comptable, ainsi que l'état des restes à réaliser,



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 26 Voix Pour et 6 Abstentions (M. ROQUEFORT, Mme ROLLET, M. BENECH, M. GAUTHIER, Mme GALHO, Mme NICODEME)

ACCEPTÉ de reprendre par anticipation, au budget primitif 2010, les résultats de l'exercice 2009 de la manière suivante :

- un déficit de la section d'investissement (001) : **697 298,98 €**
- un excédent de la section de fonctionnement (002) : **0,30 €.**



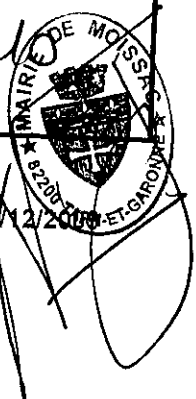
Pour copie conforme
Moissac le 26 Mars 2010

Le Maire
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :



Vu pour être annexé
à la délibération du
25 Mars 2010
Le Maire
Jean-Paul NUNZI



RESTES A REALISER

Date 24/12/2009

Page 1

Budget: ZONE DU LUC

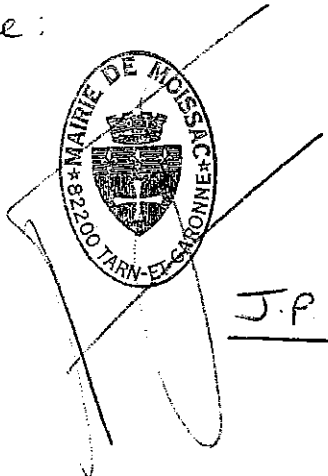
Exercice: 2010

Gestionnaire : Divers

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
16 EMPRUNTS ET DETTES		540 000,00			540 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES		540 000,00			540 000,00
1641 Emprunts en euros		540 000,00			540 000,00
1641 90		540 000,00			540 000,00
TOTAL SECTION	0,00	540 000,00	0,00	0,00	540 000,00

Moissac, le 24 Décembre 2009

Le Maire:



J.P. NUNZI

REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE LE
26 MAR. 2010
CASTELSAHRASIN - 82

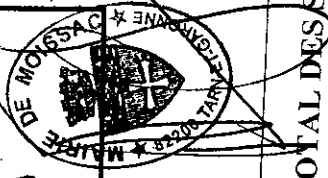


15600 - ZONE DU LUC DE MOISSAC

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

Vu pour être annexé à la délibération du
 8 mars 2010
 Le Maire
 Jean-Paul NUNZI

(I-I)
 Exercice 2(09)



	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Receives budgétaires totales (a)	1 616 439,36 /	1 550 000,00	3 166 439,36
Produits de recettes émis (b)	0,00	230 859,92	230 859,92
Annulations de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	0,00	230 859,92 /	230 859,92
DÉPENSES			
Authorisations budgétaires totales (e)	1 616 439,36	1 550 000,00	3 166 439,36
Mandats émis (f)	685 859,62	230 859,62	916 719,24
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	685 859,62 /	230 859,62 /	916 719,24
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		0,30 /	
(h - d) Déficit	685 859,62 /		685 859,32

REÇU A LA
 SOUS-PRÉFECTURE LE
 26 MAR. 2010
 CASTELSARRASIN - 82

15600 - ZONE DU LUC DE MOISSAC

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2008	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2009	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2009	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2009
Budget principal				
Investissement				
Fonctionnement				
TOTAL I	0,00	0,00	0,00	0,00
Budgets des services à caractère administratif				
ZONE DU LUC DE MOISSAC				
Investissement	-11 439,36	0,00	-685 859,62	-697 298,98
Fonctionnement	0,00	0,00	0,30	0,30
Sous-Total	-11 439,36	0,00	-685 859,32	-697 298,68
TOTAL II	-11 439,36	0,00	-685 859,32	-697 298,68
Budgets des services à caractère industriel et commercial				
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I + II + III	-11 439,36	0,00	-685 859,32	-697 298,68